

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 20 décembre 2012

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mme BORSATO et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 13 décembre 2012

Publié le 21 décembre 2012

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 62

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 14

SCRUTIN : POUR : 76

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. André GERVAIS	M. Michel ROTGER
M. Pierre PRIBETICH	M. Alain MILLOT	Mme Louise BORSATO
M. Jean ESMONIN	M. Joël MEKHANTAR	M. François NOWOTNY
Mme Colette POPARD	M. Philippe DELVALEE	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Rémi DETANG	Mme Anne DILLENSEGER	M. Michel FORQUET
M. Jean-Patrick MASSON	M. Georges MAGLICA	M. Claude PICARD
M. José ALMEIDA	Mme Christine DURNERIN	M. Pierre PETITJEAN
M. Jean-François DODET	Mme Christine MARTIN	Mme Claude DARCIAUX
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Nathalie KOENDERS	M. Nicolas BOURNY
M. Patrick CHAPUIS	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Michel JULIEN	M. Alain MARCHAND	M. Philippe GUYARD
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Hélène ROY	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Gérard DUPIRE	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Françoise EHRE
Mme Catherine HERVIEU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Jean-Claude DOUHAI	M. Jean-Yves PIAN	Mme Geneviève BILLAUT
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Stéphanie MODDE	M. Murat BAYAM
M. Yves BERTELOOT	M. Philippe CARBONNEL	M. Michel BACHELARD
M. Patrick MOREAU	M. Alain LINGER	M. Philippe BELLEVILLE
M. Dominique GRIMPRET	M. Louis LAURENT	M. Norbert CHEVIGNY
M. Didier MARTIN	M. Roland PONSAA	M. Gilles TRAHARD
M. Jean-Pierre SOUMIER		Mme Noëlle CABBILLARD.

Membres absents :

M. Christophe BERTHIER	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Gilles TRAHARD
M. Mohamed BEKHTAOUI	M. François DESEILLE pouvoir à M. Yves BERTELOOT
Mme Nelly METGE	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
Mme Elisabeth BIOT	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Gaston FOUCHERES	M. Jean-Paul HESSE pouvoir à M. Murat BAYAM
M. Rémi DELATTE	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
	Mme Elizabeth REVEL pouvoir à M. Didier MARTIN
	M. Mohammed IZIMER pouvoir à Mme Hélène ROY
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Alain MARCHAND
	M. Franck MELOTTE pouvoir à M. Alain LINGER
	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
	M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE.

OBJET : DEPLACEMENTS

Mise oeuvre d'un système d'information multimodal et d'une centrale d'appels sur le territoire de la Région Bourgogne - adhésion du Grand Dijon à la centrale d'achats de la Région Bourgogne

Rappel du contexte:

Créé en 2006, dans le cadre du Pôle d'échanges multimodal (PEM) de la gare de Dijon-Ville par le Grand Dijon, le Département de la Côte-d'Or, la SNCF et la Région Bourgogne, le système d'information multimodale Mobigo!, comprend actuellement :

- un **site Internet** doté d'un calculateur d'itinéraires et son référentiel de données associé. Le site présente également de l'information mobilité sur l'actualité, les perturbations du réseau, les tarifs monomodaux et multimodaux, la présentation des réseaux de Bourgogne, le transport sur réservation, une rubrique vélo, de l'information touristique, et le service régional de covoiturage.

- une **centrale d'appels** pour les réseaux TER Bourgogne, Divia, Transco et Le Vingt, disponible au 03.80.11.29.29, ouverte du lundi au samedi, de 7h à 20h, avec une plage étendue le dimanche et les jours fériés en cas de situation perturbée (grèves, intempéries...). Créée en 2007, elle a connu une forte augmentation d'utilisation passant de 65 000 appels/an à 160 000 appels/an en quatre ans.

La convention d'exploitation gérant le système d'information multimodal Mobigo! tel qu'il a été créé en 2006, et signée par les 4 partenaires que sont le Grand Dijon, le Département de la Côte-d'Or, la SNCF et la Région Bourgogne, arrive à échéance au 31 décembre 2012.

La Centrale d'Achats de la Région Bourgogne :

Afin de répondre à la multiplicité des acteurs et à la fragmentation des sources d'information, auxquelles s'ajoute une demande croissante de services de la part des usagers, il est prévu une nouvelle version de Mobigo!.

La Région a proposé pour cela deux appels d'offres : un pour le nouveau système d'information multimodale (SIM) et un pour la centrale d'appels multimodale.

Suite aux deux conférences des AOT de 2012 et aux débats engagés ensuite dans les deux comités techniques de mars et avril 2012, il a été décidé de lancer ces deux appels d'offres via une **Centrale d'Achats Régionale**.

L'intérêt de ce dispositif est de permettre la mutualisation des bases de données communes au transport de l'ensemble des partenaires afin d'offrir un service pertinent aux usagers bourguignons, d'offrir une bonne réactivité (par la création de nouveaux services et l'adhésion possible de nouveaux partenaires) et de sécuriser le montage juridique pour les AOT partenaires.

Modalités financières :

● Système d'information multimodale (SIM)

En ce qui concerne le marché SIM, la Région prend en charge la totalité de l'investissement et précise les modalités de répartition financière pour le fonctionnement, à savoir une clé de répartition forfaitaire basée sur le coût global du service et proratisée en fonction de la population.

Pour le Grand Dijon, compte tenu du critère de population, le montant annuel forfaitaire s'élève à 15 000 € HT.

Toutes les AOT bourguignonnes ont émis le souhait d'adhérer à la centrale d'achats pour le SIM.

Le marché sera conclu pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2013, avec une possibilité de reconduction pendant 2 ans supplémentaires. Pour le SIM, le prestataire retenu est Canal TP.

● Centrale d'appels

Les missions téléphoniques sont les suivantes : information générale sur les services de transport, rappel des usagers, information événementielle, information perturbée, échanges avec les services opérationnels...

Il est convenu que chaque AOT paiera compte tenu de la prestation réellement réalisée. Pour le Grand Dijon, le montant estimé s'élèverait à 180 000 € HT.

Le prestataire retenu est Cityway. Le marché est conclu pour 43 mois, soit du 1er janvier 2013 jusqu'au 30 juillet 2016, avec possibilité de prolonger d'un mois supplémentaire.

Le Conseil Général de la Côte d'Or, la Région Bourgogne, la Communauté d'agglomération Côte et Sud de Beaune et le Conseil Général de la Saône et Loire ont émis le souhait d'intégrer la centrale d'appels au 1er janvier 2013.

Pour intégrer ces services, les autorités organisatrices de transport doivent adhérer à la Centrale d'Achats du Conseil Régional de Bourgogne et émettre des Actes de Commandes en fonction des prestations souhaitées.

Il est proposé de suivre la Région Bourgogne sur ce dossier qui permettra aux usagers Divia en particulier, d'utiliser les outils régionaux pour une information complète et multimodale sur les modes de déplacements.

Vu l'avis de la Commission des Déplacements,

Vu l'avis du Bureau

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'adhérer** à la Centrale d'Achats régionale,
- **d'autoriser** le Président à signer le bulletin d'adhésion à la Centrale d'Achats ci-après annexée, ainsi que tout document à intervenir sur ce dossier,
- **d'autoriser** le Président à émettre les Actes de Commandes concernant le Système d'Information Multimodal (site internet et calculateur d'itinéraire),
- **d'autoriser** le Président à émettre les Actes de Commandes concernant la centrale d'appels régionale,
- **de dire** que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets des exercices concernés.

BULLETIN D'ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT

ETABLISSEMENT Communauté de l'agglomération dijonnaise

Identification :

Adresse : 40 Avenue du drapeau
BP 17510 21075 DIJON CEDEX

Téléphone : 03 80 50 35 35

Fax : 03 80 50 13 36

COORDONNEES DE LA PERSONNE DESIGNEE COMME ACHETEUR

Civilité : Monsieur Le Président

Nom : REBSAMEN

Prénom : François

Service :

Fonction :

Téléphone :

Fax :

E-mail :

Le présent bulletin entraîne adhésion pleine et entière aux statuts de la centrale d'achat joints en annexe.

Fait à

Le

PJ : délibération autorisant à adhérer à la centrale d'achat